

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION CENTRALE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

**Arrêté du 18 février 2009 portant cessation de fonctions
dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé**

NOR : SASN0930320A

La ministre de la santé et des sports,
Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 6141-7-2 et R. 6152-51 ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2006-720 du 21 juin 2006 relatif au statut d'emploi de conseiller général des établissements de santé ;
Vu l'arrêté du 17 avril 2007 portant nomination de M. Marc BUISSON dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé ;
Vu la demande de M. Marc BUISSON en date du 4 janvier 2009,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est mis fin à compter du 17 août 2009, aux fonctions de M. Marc BUISSON, directeur d'hôpital hors classe dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé.

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et la directrice générale du centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé et des sports.

Fait à Paris, le 18 février 2009.

Pour le ministre et par délégation :
*La directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins,*
A. PODEUR